

*** COMPTE RENDU DE SEANCE ***

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 9 décembre 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON.

ABSENTS :

Yannis AL MAHDI, Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Patrick PUTTEVILS.

EXCUSES : Gilbert BERANGER, Gérard GROBET.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Christian BULAND à Corinne DUBOS, Thierry LAURENT à Françoise BOTTURA, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Pierre FAVRE à Gilles GASCON, Philippe MEUNIER à Catherine LAVAL, Pascal MERLE à Denise ROSSET-BRESSAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2010.

.../...

Communication n° 10.172 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de novembre 2010)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de novembre 2010.

Délibération n° 10.173 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnités de mission des agents - Mise à jour des taux

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tels que présentés les dispositions et taux relatifs aux indemnités de mission des agents (indemnités de repas, de nuitée et de déplacement) ; DIT que les dépenses sont prévues aux articles 6251 et 6256, chapitre 11, du budget.

= Arrivée de Monsieur Al Mahdi à 19 heures 10 =

Délibération n° 10.174 : RESSOURCES HUMAINES : Poste de chargé de mission « château et centre culturel Théo Argence » - Transformation

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le poste de chargé de mission « château et centre culturel Théo Argence », ABROGE la délibération n° 04.005 du 29 janvier 2004 créant un poste contractuel de chef de projet d'animation ; CREE un poste statutaire d'attaché territorial de conservation du patrimoine ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2010, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 10.175 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2011

Après la présentation par Madame le Maire des grandes orientations et priorités pour 2011 puis un exposé technique par Monsieur Goux, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal PREND ACTE.

= Arrivée de Monsieur Laurent et de Madame Loba à 19 heures 40 =

Délibération n° 10.176 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Exercice 2010 - Décision modificative n° 3

A la majorité (par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 3 du budget de la Ville pour 2010 (budget principal).

Délibération n° 10.177 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal de la Ville - Autorisation de mandatement anticipé pour certaines opérations relatives au programme d'investissement 2011

A la majorité (par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE, selon la liste présentée, le programme d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits 2011 d'investissement avant le vote du budget dans la limite maximale du quart des crédits de dépense hors dette du budget 2010, soit 5.232.741 €

Délibération n° 10.178 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Aménagement paysager des abords de l'immeuble du stade - Convention de participation financière avec l'Office « Porte des Alpes Habitat »

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention de participation financière entre la Ville de Saint-Priest et l'Office « Porte des Alpes Habitat », relative aux travaux d'aménagement paysager des abords de l'immeuble du stade ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 61521 et la recette à l'article 74758.

Délibération n° 10.179 : URBANISME : Carré Rostand - Acquisition du cheminement piéton entre la rue Martin Luther King et le lycée Condorcet

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition à titre gratuit du cheminement piéton reliant la rue Martin Luther King au parking du lycée Condorcet ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à 1.000 €, seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 10.180 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 13 rue Michel Petrucciani

A la majorité (par 31 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de l'appartement T4 (1^{er} étage palier gauche) sis 13 rue Michel Petrucciani au prix de 85.000 €; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 85.000 € et aux frais de notaire, estimés à 3.000 € seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 10.181 : LOGEMENT : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Projet de relogement des familles sédentaires - Convention de participation financière avec la Communauté urbaine de Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention de participation financière avec la Communauté urbaine de Lyon relative aux opérations de relogement des familles sédentaires du 26 rue de Provence (subvention de la Communauté urbaine de Lyon : 182.940 €TTC au titre du terrain familial, 237.367 €TTC pour l'opération d'habitat adapté) ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents ; DIT que les recettes seront imputées à l'article 74751.

Délibération n° 10.182 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Expérimentation G.S.U.P. sur la copropriété Bellevue (2ème année) - Convention financière avec la régie Pautet

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la seconde année d'expérimentation de la G.S.U.P. sur la copropriété Bellevue, AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention avec la régie Pautet, syndic de la copropriété, et tous les documents y afférents permettant la réalisation des engagements financiers relatifs au programme d'actions (montant total : 34.840 € dont 31.840 € en maîtrise d'ouvrage du syndic et 3.000 € en maîtrise d'ouvrage de la Ville ; financement : par la Ville à hauteur de 6.600 € et par l'Etat à hauteur de 28.240 €) ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6574 pour la subvention au syndic et à l'article 6228 pour les actions en maîtrise d'ouvrage Ville.

Délibération n° 10.183 : TRANSPORT ET VOIRIE : Expérimentation d'une ligne « Pleine lune » de Lyon à Saint-Priest - Convention avec le SYTRAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention avec le SYTRAL pour l'organisation, à titre expérimental, d'une navette « Pleine lune » entre Lyon et Saint-Priest dès janvier 2011 (participation de la Ville : 9.848 € correspondant à 50 % du déficit estimé) ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657351.

Délibération n° 10.184 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association syndicale de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la signature d'une convention d'objectifs et de moyens, telle que présentée, d'une durée d'un an, avec l'association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 10.185 : COMMERCE ET ARTISANAT : Soutien à la redynamisation du centre-ville - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Esprit Centre Ville »

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Esprit Centre Ville » pour l'année 2011 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 10.186 : EMPLOI ET INSERTION : Chantiers d'utilité sociale (CPI et OVVV) - Réévaluation de la gratification versée aux stagiaires - Convention type de partenariat

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la nouvelle gratification à verser aux stagiaires des chantiers d'utilité sociale à 16,50 €(+ 8,27 %) à compter du 1^{er} janvier 2011 ; APPROUVE le modèle type de convention partenariale tel que présenté ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en application dudit dispositif ; DIT que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Délibération n° 10.187 : EMPLOI ET INSERTION : Conventions d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Rhône Sud-Est et l'A.S.P.I.E.

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentées les conventions d'objectifs et de moyens pour les années 2011 à 2013 avec la Mission Locale Rhône Sud-Est d'une part, et l'A.S.P.I.E. d'autre part ; AUTORISE Madame le Maire à signer ces conventions ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 10.188 : JEUNESSE ET ENFANCE : Réservation de places au sein des deux crèches inter-entreprises de Saint-Priest - Avenant de résiliation conventionnelle - Conclusion de deux marchés à procédure adaptée

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant pour résiliation conventionnelle du contrat liant la Ville à « Tout petit monde » pour les 5 places de la crèche située à la Cité Berliet ; l'AUTORISE à signer un marché avec « Tout petit monde SARL » pour conserver ces 5 berceaux au sein de la crèche située à la Cité Berliet, à des conditions financières revues (réduction de l'ordre de 23 %), pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 (montant estimé sur 4 ans : 173.416 euros TTC) ; l'AUTORISE à signer un marché avec « Garderisettes Saint-Priest SAS » pour renouveler la réservation de 15 places à la crèche située sur le Parc technologique, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 (montant estimé sur 4 ans : 520.249 euros TTC) ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 611.

Délibération n° 10.189 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention de mise à disposition des équipements et de financement des activités du CPNG - Avenant de prolongation

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3), le Conseil Municipal DECIDE la conclusion d'un avenant de prolongation permettant de proroger jusqu'au 31 décembre 2011, dans les mêmes termes et les mêmes conditions, la convention de mise à disposition des équipements et de financement des activités du Comité Pour Nos Gosses (CPNG) ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant tel que présenté.

Délibération n° 10.190 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention de mission avec l'association « Les MJC en Rhône-Alpes Fédération régionale »

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la nouvelle convention de mission avec l'association « Les MJC en Rhône-Alpes Fédération régionale », d'une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2011 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les crédits affectés à la mission relèvent de l'article 62878 du budget.

Délibération n° 10.191 : AFFAIRES SPORTIVES : Conventions d'objectifs et de moyens avec « Saint-Priest Hand-Ball » et le Tennis Club de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de soutenir l'action des associations « Saint-Priest Hand-Ball » et Tennis Club de Saint-Priest par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens matériels et financiers passée avec chacune de ces deux associations, ce pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011 ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions telles que présentées ; DECIDE de fixer annuellement, dans le cadre de la préparation budgétaire, le montant du concours financier que la Ville décidera d'apporter à chaque association en fonction de ses moyens et des projets formulés par les associations ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 10.192 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Ecole de Cirque San Priote »

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de soutenir l'action de l'association « Ecole de Cirque San Priote » par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens matériels et financiers, ce pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011 ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et ses annexes telles que présentées ; DECIDE de fixer annuellement, dans le cadre de la préparation budgétaire, le montant du concours financier que la Ville décidera d'apporter en fonction de ses moyens et du projet formulé par l'association ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 10.193 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association omnisports « S.A.L. Saint-Priest »

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de soutenir l'action des sections du « S.A.L. Saint-Priest » par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens matériels et financiers, ce pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011 ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et ses annexes telles que présentées ; DECIDE de fixer annuellement, dans le cadre de la préparation budgétaire, le montant du concours financier que la Ville décidera d'apporter à certaines sections du « S.A.L. Saint-Priest » en fonction de ses moyens et du projet qu'elles auront formulé ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 10.194 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour l'association « Génération » le 23/01/2011 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Génération », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 23 janvier 2011.

Délibération n° 10.195 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Création d'un Conseil consultatif pour l'égalité femmes / hommes à Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal CREE un comité consultatif dénommé « Conseil consultatif pour l'égalité femmes / hommes à Saint-Priest » ; DECIDE que ce conseil sera constitué des cinq collèges suivants : 6 représentants du Conseil municipal (outre le Maire), 4 représentants des conseils de quartier, 4 représentants des associations oeuvrant dans le domaine de l'égalité femmes / hommes, 4 représentants des partenaires sociaux (syndicats de salariés et patronaux), 4 représentants des administrations concernées par le domaine ; DESIGNNE pour siéger dans le collège des représentants du Conseil municipal : **Isabelle Chanvillard, Françoise Chavagne, Evelyne Fontaine, Daniel Goux, Gérard Heinz et Yolande Loba.**

La séance est levée à vingt heures quarante.

Le Maire,